Département de Liége

« On [illegible] de Liége :

« Hier vers 7 [illegible] du soir, un éboulement [illegible] s'est produit au terris de la houillère de la Haye, vers le Laveu et a enseveli et renversé cinq maisons ouvrières situées de l'autre côté de la voirie.

« Prévenus par le téléphone Bell, 25 pompiers sont arrivés sur les lieux armés de pelles, pioches et de haïets, afin de commencer le dégagement des maisons qu'on croyait occupées.

« M. [illegible], [illegible] et Mahieu, ingénieur de la ville, accourus à la première alerte, organisèrent de concert avec M. le bourgmestre les travaux de déblaiement et après un long travail, ils purent, avec satisfaction, que les immeubles utiliés avaient été vidés par les habitants au premier éboulement.

« Une escouade d'agents de police, sous les ordres du commissaire-adjoint, et les pompiers sous la direction de M. l'ingénieur de la ville, [illegible] passé la nuit sur les lieux de l'accident.

« Nous n'avons, quant à présent, aucune mort à déplorer; les dégâts qui sont considérables ne sont que matériels.

NOUVEAUX DÉTAILS.

» Le nombre des maisons écrasées est de cinq, plus l'arrière-bâtiment d'une autre.

» Deux de ces maisons appartenaient à la houillère, mais par un bonheur providentiel, le directeur lui-même, les avait fait vider depuis deux ou trois jours : aujourd'hui il n'en reste même plus de trace.

» Trois autres appartiennent à Mme veuve Libon : elles ont été détruites jusqu'à ras de terre, et ne présentent plus qu'un affreux mélange de terre, de bois, de fer et de matériaux de construction.

» A côté de celles-là s'élèvent plusieurs habitations appartenant à M. Thonet ; la plus rapprochée du lieu du désastre a eu un arrière-bâtiment séparé par la violence du choc du corps de logis principal, qui, lézardé tout entier devra être complètement reconstruit.

» C'est vers 7 h. 1/2 que les craquements se sont faits entendre : on a procédé en hâte à l'évacuation des maisons menacées, ce qui s'est exécuté non sans peine ; ainsi le brave agent Thiou a dû empoigner de force les membres d'une famille composée du chef et de six enfants, qui ne voulaient point quitter leur domicile aujourd'hui disparu.

» Quelques-uns ont pu sauver une petite partie de leur mobilier, d'autres l'ont perdu tout entier, et ont vu disparaître sous l'éboulement jusqu'aux vêtements dont ils auraient besoin pour s'habiller.

» Deux jeunes mariés avaient quitté leur domicile pour une promenade en ville : à leur retour, ils n'ont plus rien retrouvé de leur logis.

» A vue de pays, l'éboulement s'est étendu sur un espace de terrains qui mesure peut-être 150 mètres de long, sur 70 à 80 de large.

» Les décombres qui recouvrent ce terrain forment une couche de débris épaisse de cinq à huit mètres, et en certains endroits de 9 à 10.

» Le Conseil d'administration de la houillère La Haye est réuni en ce moment pour aviser aux mesures à prendre et indemniser tout d'abord les victimes de l'accident.

» On n'avait d'abord pas pris garde aux premiers grondements et on attribuait ces bruits aux détonations des cartouches explosibles dans la houillère.

» Cependant peu après ces craquements se reproduisaient en même temps que des vibrations du sol, on courut prévenir la police.

» M. Van Windekens fut des premiers sur les lieux et, voyant le danger, il se mit aussitôt, secondé en cela par son adjoint M. Crépin, à faire évacuer les maisons de la localité.

» Les cinq maisons complètement renversées se trouvent dans les rues Chauve-Souris et de la Butte ; en même temps qu'elles recevaient le gros de l'éboulement, des blocs de pierre et des amas de terre tombaient sur d'autres maisons de la localité.

» Sur l'ordre de la police 21 maisons avaient été évacuées.

» On ne saurait dire encore si l'accident doit être attribué soit aux infiltrations produites par les dernières pluies dans l'immense amas du terril, soit par l'exploitation du sous-sol. »

—La nouvelle que nous avons donnée avant-hier d'un cruel accident survenu à Forchies, s'est malheureusement confirmée. Toutefois les houilleurs ensevelis sous l'éboulement étaient au nombre de deux et non de trois, comme nous l'avions rapporté le jour même de l'accident. Les victimes sont de pauvres enfants âgés de 14 et de 15 ans; deux autres ont été assez grièvement blessés.

—Triste! les pauvres petits houilleurs paient un rude tribut à la mort depuis quelques semaines.

Un de ces jours derniers le nommé Camille Silvert, âgé de *douze ans*, attaché à la fosse n° 6 de Houssu à Haine-Saint-Paul, venait de quitter son travail à 10 h. et demie du soir, lorsqu'en voulant descendre une échelle de huit mètres afin de se rendre à l'étage pour la remonte du trait, il manqua pied et tomba d'une hauteur considérable.

LA GRÈVE DE CHATELET. — On nous écrit de Charleroi : « La grève qui s'était déclarée il y a huit jours au charbonnage d'Ormout et qui avait été très-calme paraît prendre de l'extension.

» Hier, des ouvriers étaient descendus au puits n° 2, au nombre de 100 environ et des menaces avaient été proférées par deux ouvriers houilleurs contre leurs compagnons.

» Aujourd'hui les ouvriers des puits n°s 1 et 2 du charbonnage devaient refuser le travail et, en vue d'empêcher tout désordre, M. le lieutenant de gendarmerie Lechat est parti vers trois heures du matin, accompagné de quinze gendarmes à cheval afin de protéger les ouvriers qui voudraient se remettre à la besogne.

» Une démonstration devait aussi se produire au charbonnage du *Bourbier* de la même commune.

» 9 h. matin. — M. Lechat rentre à Charleroi avec ses hommes. Tout paraît être rentré dans le calme; bon nombre d'ouvriers sont descendus tranquillement. »

MONCEAU-SUR-SAMBRE. — Lundi dernier, un habitant de Monceau-sur-Sambre ayant changé un billet de 20 francs dans un cabaret, fut invité par un inconnu qui se trouvait là, à prendre « un verre d'amitié ». Puis les petits verres de l'amitié allèrent bon train, de sorte qu'à leur sortie de l'estaminet nos deux compères paraissaient être devenus une paire d'amis.

Le lendemain matin le malheureux habitant de Monceau était retrouvé gisant dans la prairie ; l'étranger lui avait fait une entaille à la gorge à l'aide de quelque instrument tranchant et lui avait enlevé une misérable somme de 16 francs. On craint pour les jours du blessé. Quant à l'auteur de cette tentative d'assassinat, on n'a encore pu retrouver ses traces malgré les recherches les plus actives et les plus minutieuses de la police.

FAITS DIVERS

— M. le président de la République a invité pour mardi prochain les membres du conseil d'administration des artistes peintres, ainsi que les présidents, vice-présidents et secrétaires des différentes sections du salon.

La *Paix* affirme que la peine de mort prononcée contre Jessa Helfmann venant d'être commuée par le gouvernement russe, l'agitation organisée en sa faveur est désormais sans objet.

—On écrit de Nice, 6 mai :

«Une maison en construction, du quartier Saint-Etienne, s'est écroulée.

» On compte quelques blessés et un mort. Plusieurs personnes sont encore sous les décombres. »

— On écrit d'Aix, 6 mai.

« Sept ouvriers travaillant à la construction de l'école normale d'Aix, sont tombés d'un échafaudage, élevé de 13 mètres. Six sont sérieusement blessés. »

On écrit de Saint-Pétersbourg, 6 mai.

« S. E. Sipalasar Hassein Khan, ambassadeur extraordinaire du shah de Perse, a été reçu hier en audience solennelle par l'Empereur et présenté ensuite à l'impératrice. Hussein-Khan a remis à l'empereur une lettre autographe du shah ainsi qu'un magnifique sabre d'honneur Il a ensuite présenté sa suite à l'empereur, qui a invité tous les membres de l'ambassade à déjeuner. »

Cour d'assises de la province de Brabant

Audiences des 3 et 4 mai.

Présidence de M. le conseiller DEMEURE.

Horrible infanticide à l'aide du vitriol.

Nous avons sommairement relaté, il y a quelque temps déjà, le meurtre affreux dont la commune de Capelle-au-Bois fut le théâtre : Une fille-mère, jeune servante de la campagne des environs de Malines, âgée de 20 ans, la nommée Philippine-Henriette Peeters, du village de Sempst, comparait devant le jury pour avoir, le 29 décembre 1880, commis volontairement et avec intention de donner la mort, un homicide sur la personne de sa fille naturelle Marie-Irma Peeters, enfant âgée de 20 mois, et ce au moyen de substances corrosives pouvant donner la mort plus ou moins promptement.

Henriette-Philippine Peeters demeurait avec son enfant, âgé de 20 mois, à Capelle-au-Bois, chez sa tante l'épouse Vandepoel. Le 29 décembre dernier, elle quitta la maison vers 6 heures du matin pour se rendre à Leest, et elle laissa sa petite fille à la garde de sa tante. L'enfant était en excellente santé. L'accusée étant rentrée vers 9 heures, sa tante s'éloigna momentanément.

Lorsqu'elle revint, environ 10 minutes après, et avant même qu'elle eût pénétré dans la maison, elle entendit l'enfant pousser des cris déchirants et elle surprit l'accusée lavant la robe de la petite fille dans le ruisseau qui coule à proximité du logis. — « Qu'avez-vous donc donné à l'enfant ? » demanda vivement l'épouse Vandepoel, effrayée du brusque changement opéré chez le pauvre petit être.—« Rien qu'un morceau de pomme, » lui répondit sa nièce.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, l'enfant expira pendant la nuit. Les caractères singuliers de cette maladie si soudaine, qui avait emporté en quelques heures cette malheureuse petite créature, avaient frappé l'épouse Vandepoel.

Quelques jours plus tard, ayant appris que le 28 décembre, veille de l'événement, l'accusée avait acheté du vitriol, des soupçons prirent naissance dans son esprit. Cette circonstance, rapprochée des symptômes étranges d'une maladie qui était restée un mystère à ses yeux, fut pour elle un trait de lumière, et elle se rappela alors diverses particularités auxquelles elle n'avait prêté tout d'abord qu'une attention distraite. C'est ainsi notamment qu'elle se souvint avoir vu, le lendemain de la mort de la petite Marie Peeters, la robe de cette enfant en partie brûlée.

L'épouse Vandepoel ne fut pas seule à faire ces observations et ces rapprochements. Le bruit d'un empoisonnement se répandit dans la commune de Capelle-au-Bois, et cette rumeur fut bientôt générale.

Le 5 janvier 1881, l'accusée partit de bonne heure, disant qu'elle allait adresser une plainte au parquet contre les personnes qui l'avaient calomniée. Elle se rendit, en réalité, à Schaerbeek, où elle fut arrêtée le 7 janvier, c'est à dire le surlendemain, dans une maison où elle venait d'être admise en service.

Protestant inutilement aujourd'hui encore de son innocence, l'inculpée n'a tenu compte d'aucune des nombreuses et accablantes révélations que l'instruction a accumulées à sa charge. L'accusation ajoute que les faits successivement dévoilés ont fait justice d'insoutenables dénégations et ne permettent pas de conserver aucun doute sur la culpabilité de Philippine Peeters. Celle-ci, d'ailleurs, n'aurait jamais eu pour son enfant ni soin ni attention. Cette allégation, toutefois, est vivement contestée par la défense. Entrée au servce de M. l'avocat Ruelens, comme nourrice, puis comme bonne, l'accusée ne tarda pas à froisser ses maîtres autant par les emportements de son caractère altier que par sa révoltante indifférence pour son propre enfant. Perdant toute sa retenue, elle se plaignait souvent des dépenses que lui coûtait l'entretien de son enfant.

Voilà à long traits l'exposé de cette affaire abominable, tel qu'il ressort de l'accusation, soutenue énergiquement par M. l'avocat général Georges De Rongé.

La défense, dont la tâche est incontestablement difficile et des plus ingrates, est présentée avec beaucoup de talent et d'habileté par Mes F. Hemeleers. De nombreux témoins ont été entendus pendant les deux premières audiences et les débats ne sont pas terminés. L'accusée conserve une attitude pleine d'assurance et de confiance dans ses protestations d'innocence, que l'accusation considère comme absolument inadmissibles.

VERDICT. — ACQUITTEMENT.

Le jury de la cour d'assises du Brabant, après 20 minutes de délibération, a émis un verdict déclarant l'accusée non coupable (!) d'avoir donné la mort à son enfant naturel, la petite Irma Peeters, âgé de 20 mois, par empoisonnement à l'aide du vitriol.

En conséquence, la fille-mère Philippine-Henriette Peeters a été déclarée acquittée et mise en liberté sur-le-champ.

Condamnation à mort

On écrit de Nancy, 6 mai.

« La cour d'assises vient de condamner à mort un individu âgé de 20 ans pour avoir assassiné le batelier de Pont-à-Mousson, vieillard de 73 ans. L'assassin avait volé sa victime, et acheté 27 francs de rubans tricolores pour le tirage au sort. La grande profusion de ses rubans fit découvrir le crime. »

NOUVELLES DU MATIN

L'exécution des décrets du 29 mars et les procès de tendance.

Voici le texte de l'arrêté par lequel le conseil académique de Caen a prononcé la suspension du directeur du collège des jésuites au Mans :

Le conseil académique,

Vu l'art. II de la loi du 27 février 1880;

Vu les art. 5, 8 et 9 du décret du 26 juin 1880 ;

Vu l'art. 68 de la loi du 15 mars 1850 ;

Ouï le rapport de la commission disciplinaire,

Ouï M. Boullay et Me Carel, son conseil, en leurs observations;

Considérant qu'à la date du 8 octobre 1880 l'école libre de Sainte-Croix, au Mans, légalement fermée le 1er septembre 1880, s'est rouverte avec un personnel où figuraient, à des titres divers, dix-sept membres de la Société de Jésus : qu'à la date du 18 avril 1881, ce personnel renfermait encore treize membres de ladite Compagnie, à savoir : neuf professeurs, un économe, un préfet des études, deux surveillants, dont plusieurs logés dans l'école même ;

Considérant que ces divers membres de la Compagnie de Jésus se trouvaient à Sainte-Croix, aux dates précitées, dans des conditions qui caractérisent, non pas l'exercice d'un droit individuel, mais l'action collective et la poursuite en commun du but de la congrégation à laquelle ils appartiennent.

Considérant que M. Boullay (Louis), directeur de l'école libre de Sainte-Croix, s'est prêté à la reconstitution, dans l'école qu'il dirige, d'une congrégation enseignante non autorisée, légalement dissoute, qu'au surplus, invité itérativement à mettre fin à cet état de chosses, il s'est borné à des modifications de détail qui n'ont enlevé à la Compagnie de Jésus aucune des fonctions essentielles qu'elle avait ressaisies dès le mois d'octobre dans l'école Sainte-Croix ;

Considérant qu'en se prêtant ainsi à la violation des lois de l'Etat, M. Boullay a fait acte d'illégalité, et partant d'immoralité, au sens où ce mot a été défini par les décisions des juridictions compétentes appliquant à des espèces analogues ou semblables l'art. 68 de la loi du 15 mars 1850,

Faisant application dudit article à M. Boullay:

A une majorité supérieure aux deux tiers des suffrages.

Le condamne à l'interdiction de sa profession pendant trois mois.

Ordonne, à la majorité des deux tiers des suffrages, l'exécution provisoire nonobstant appel.

Ainsi délibéré et jugé à Caen, le 30 avril 1881.

Signé : Le recteur, président du conseil, L. LIARD.

Les victimes du dernier accident du « Printemps »

Paris, 6 mai.

Les obsèques de M. Pascal, la malheureuse victime de l'accident du « Printemps, » ont eu lieu aujourd'hui à trois heures, en présence d'une assistance considérable.

La cérémonie religieuse a eu lieu au Temple de l'Oratoire rue Roquedine.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le marquis de Saint-Aignan pour la Banque d'escompte; Sanial du Fay, pour la Compagnie des Immeubles ; Beulant, pour l'Assurance financière ; Heusschen, pour la Foncière.

Les prières ont été dites par M. le pasteur d'Hombres.

Le bulletin de santé de M. Daguin, la deuxième victime de l'accident du «Printemps» rédigé par le docteur Richet, est aujourd'hui beaucoup plus satisfaisant qu'hier.

Le malade a passé une assez bonne nuit. Il paraît considérablement soulagé depuis qu'il est débarrassé de l'appareil qui lui enserrait la tête. Enfin, ce matin, il a pu prendre quelques boissons alimentaires.

L'Italie désavoue son consul général M. Maccio

Florence, 7 mai.

Le gouvernement italien dément de la façon la plus formelle les imputations dont M. Maccio a été l'objet et déclare qu'il n'aurait jamais toléré de semblables menées contre un gouvernement ami.

Comme on ne peut pas douter de la loyauté des déclarations du cabinet, on croit qu'il va faire une enquête sérieuse pour découvrir ce qui a pu donner lieu aux accusations dirigées contre M. Maccio et contre le premier interprète du consulat italien à Tunis.

Il est inexact que le gouvernement italien ait supprimé le *Mostakel*, mais on assure que ce journal a cessé définitivement ses publications par suite du départ de son rédacteur arabe.

On parle de l'envoi d'un cuirassé italien à la Goulette pour protéger les nationaux italiens en cas de troubles.

Le résultat des élections espagnoles

Madrid, 6 mai, 9 h., mat.

Les résultats définitifs des élections municipales confirment le trait saillant de la lutte : elle a été très vive partout où les amis du cabinet se sont coalisés avec les possibilistes (opportunistes) de la nuance Castelar, pour combattre les républicains avancés. Les libéraux dynastiques et les amis de M. Castelar ont triomphé en général, ces derniers ayant obtenu un succès significatif dans plusieurs provinces et dans des villes importantes, vers la fin du scrutin.

On remarque que les candidats officiels ont réuni cette fois à peu près le même nombre de voix que les candidats conservateurs en 1879.

Pour les candidats de l'opposition également, la proportion a été presque la même. Mais, dans les élections actuelles, les candidats de l'opposition qui ont réussi appartiennent à la démocratie et au carlisme.

La presse de Madrid commente les variations du corps électoral, qui se range toujours du côté du pouvoir. L'opinion générale est que le cabinet peut affronter la dissolution et les élections cet été. On est unanime à constater que, sauf de rares exceptions, les autorités ont montré durant les quatre jours du scrutin la même tolérance et le même respect de la liberté des électeurs, que le gouvernement a montré pour la presse et le droit de réunion depuis le 8 février.

La ligue agrairé et le bill de coercition.

Londres, 6 mai, 9 h. 30 matin.

L'arrestation de M. Dillon a produit parmi les Irlandais un mécontentement assez grave pour que M. Parnell, subissant probablement la pression des amis du député incarcéré, ait déclaré, après un conciliabule tenu hier à Westminster par ses adhérents, qu'il était résolu à punir le gouvernement en présentant un amendement déclarant le *land bill* insuffisant.

Le groupe parnelliste, à l'exception de M. Sullivan, est décidé à sortir en masse de la Chambre des Communes au moment de la seconde lecture de ce bill

Le *Daily News* croit que cette attitude fortifiera les adversaires de la réforme agraire, puisqu'une mesure que les conservateurs dépeignent comme une spoliation des propriétaires ne réussit pas même à plaire aux Irlandais; mais, ajoute-t-il, l'opposition des *home rulers* prouve aussi que cette mesure n'est pas aussi spoliatrice que le prétendent les landlords.

L'éloge de lord Beaconsfield par le comte Granville a produit un bon effet ; le duc de Richmond ayant repondu au chef du foreign-office, les probabilités semblent indiquer que c'est lui qui sera le leader des conservateurs à la Chambre haute. Les lords du parti tory doivent choisir leur leader lundi.

Les manifestations nihilistes

Paris, 6 mai.

Malgré l'interdiction du meeting projeté en faveur de Jessa Helfmann, quelques groupes socialistes défilent devant le cirque Fernando, en signe de protestation contre l'empêchement des théories humanitaires.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier.*)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Mouvements de troupes

Marseille, 6 mai.

Le paquebot la *Ville de Madrid*, de la compagnie transatlantique, est parti à 5 h. du soir pour Bône avec 134 hommes et 127 chevaux du 14e escadron du train des équipages, des munitions et des vivres.

Tunis, 7 mai.

On télégraphie à l'*Agence Universelle* que 12000 hommes de nouvelles troupes viennent de débarquer à Bizerte.

Toutes les forces réunies sur ce point sont sous les ordres du général Bréard.

Bizerte, 7 mai.

On signale en rade la présence de quelques cuirasses.

Les opérations

M. le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Le général Forgemol, commandant l'expédition de Tunisie, au ministre de la guerre.

Malgré le temps affreux qu'il a fait la nuit dernière, les 3 brigades de la division Delebecque sont arrivées ce matin à Fedjel-Mana avec mon quartier général. Les chemins sont tellement détrempés que les opérations seront forcément suspendues demain, car la pluie continue avec une violence extrême.

Le général Logerot est à Fernama depuis ce matin; je le verrai demain à Sidi-Salak où je lui ai donné rendez-vous Pas de nouvelles du Kef. Tout va bien à Tabarque qui a été ravitaillée en vivres et en eau. Les réparations au bordj vont commencer ; les Harem et les Ouled-Hallel sont venus demander l'aman. Les Ouled-Selloul doivent remplir demain matin les conditions imposées.

Mana, le 5 mai 1881.

Tunis, 5 mai, 7 h. m.

(Arrivée le 6 mai à 4 h. 30 s.)

Cette nuit le général Logerot a reçu du général Forgemol l'ordre de se diriger vers les montagnes.

Le camp a été levé ce matin ; le général Logerot s'est dirigé sur Fernana, donar situé, dans les montagnes, à une étape de Souk-el-Arba.

De Sidi-Zehli on aperçoit des bandes arabes, bien armées, et paraissant avoir des intentions hostiles.

On présume que demain une attaque aura lieu en cet endroit. Ali-bey retourne à Medjez-el-Bab.

M. le Ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Général commandant le 19e corps d'armée à Ministre de la Guerre.

Bône, 7 mai, 6 h.

La division Delebecque est arrivée, avant-hier, à Fedj-el-Mana, où est établi le quartier-général du corps expéditionnaire.

La pluie incessante a suspendu toute opération.

La colonne Logerot est toujours à Fernana. Elle a été remplacé à Souk-el-Arba par la brigade Brem.

Bône, 7 mai, 8 h.

La colonne Logerot est partie pour Tephena dans le pays des Kroumirs.

Soumissions de tribus dissidentes

M. le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Le général commandant subdivision à ministre de la guerre.

La Calle, 5 mai, 5 h. 40, soir.

Une lettre datée du 4 mai que je reçois par un courrier de terre du colonel Delpech, commandant les troupes d'occupation de Tabarca, m'informe que, d'après les instructions du général en chef, il a accepté la soumission des Rouaissia et des Ouled-Amor, tribus des Kroumir occupant le bord de la mer, entre Tabarca et notre frontière.

Ces tribus ont amené au colonel Delpech 25 bœufs pour les besoins de la troupe, et se sont engagées à fournir les mulets nécessaires pour les transports, ainsi que 25 hommes par jour pour le déblaiement et la reconstruction du fort. A partir de dimanche, un marché hebdomadaire aura lieu à Tabarca.

Le colonel Delpech a conservé comme otages les deux cheiks et quelques hommes des deux tribus soumises. Il me dit aussi qu'il a reçu un ravitaillement complet et un four de campagne par le vaisseau la *Vienne* ; un bateau-citerne de 140 tonnes lui a apporté l'eau douce qui faisait défaut.

L'état sanitaire des troupes est satisfaisant. L'ennemi ne cherche pas à les inquiéter.

Une nouvelle protestation du bey.

Tunis, 6 mai, mat in.

Le Bey a lancé encore une protestation aux puissances. Il dit qu'il n'a jamais consenti au châtiment des Kroumirs pour les prétendus méfaits qu'ils ont commis sur la frontière Algérienne. Il ajoute que les troupes françaises ont occupé Kef et Tabarca et qu'elles marchent sur Béja. D'autres tribus étrangères aux Kroumirs ont été attaquées. Une garnison occupe actuellement le port de Biserte sur la forteresse de laquelle le drapeau français flotte depuis hier.

La protestation continue ainsi : Je ne sais quelles mesures sont décidées au sujet des autres localités de la Régence.

Je certifie de nouveau que les efforts déployés par moi pour donner les satisfactions possibles au Gouvernement français au sujet des Kroumirs qui s'étaient entièrement soumis à notre autorité, et la tranquillité publique que j'ai maintenue jusqu'à ce jour sur tous les points du territoire en est un témoignage.

Il m'est impossible de prévoir les désastres qui vont fondre sur la Régence si l'invasion continue. Par suite de ces circonstances, je place mon propre sort ainsi que les destinées de la Régence entre les mains des puissances et celle de S. M. impériale le Sultan, implorant au nom de l'humanité et en qualité d'ancien allié de votre Gouvernement avec lequel j'ai toujours conservé des relations non-interrompues, votre aide pour que vous adoptiez telles mesures de médiation urgentes qui puissent arrêter les horreurs de la Guerre qui dévaste en ce moment la Régence, arriver à une décision commune des gouvernements pour assurer l'avenir de ce pays et régler les réclamations que le gouvernement de la République aurait à formuler contre mon gouvernement.

Nouvelles d'Afrique

Géryville, 5 mai, soir.

La situation continue à s'améliorer: Le calme renait sur tous les points.

Les insurgés ont complètement disparu et les dispositions pacifiques des fractions de tribus campées dans le voisinage, se manifestent de plus en plus. Les demandes de soumission arrivent nombreuses. Le groupe des Kouks-Stitters notamment montre une bonne attitude et résiste à toutes les excitations.

En général, les tribus offrent leurs services, exécutent les ordres donnés par l'autorité, obéissent aux réquisitions avec une docilité plus grande encore qu'à l'ordinaire.

Maintenant que le danger a complètement disparu, on se rend un compte plus exact de l'étendue du mouvement dont on a failli être victimes et il faut se féliciter que des mesures promptes et énergiques aient arrêté dès le début l'audace des meneurs qui était telle, qu'hier encore ils niaient l'existence de la colonne qui marchait sur Géryville et qu'il a fallu l'affirmation des nombreux témoins qui arrivaient de tous côtés pour les convaincre de leur mauvaise foi.

Il subsiste encore quelque agitation vers le Sud-Ouest.

Caddour-ben-Hamza userait, dit-on, de tous les moyens en son pouvoir pour entraîner les tribus voisines et jusqu'aux contingents de Derabber.

On assure cependant qu'il n'aurait pas quitté Maider où il attendait les événements.

Les Djembra, qui ont fait défection seraient campés aux environs de Magharar où ils auraient été rejoints et renforcés par les Djerama et un certain nombre de douars des Trafis.

Ceux qui se sont plus gravement compromis redoutent les conditions auxquelles ils pourront obtenir l'*aman*.

Tous ensemble se seraient enfoncés dans le sud, après avoir vainement fait appel au marabout Ben-Amoma qui, voyant la mauvaise tournure des événements, leur aurait conseillé de ne pas marcher, affirmant que pour son compte, il ne marcherait pas, qu'on n'eût pas à compter sur lui.

Alger, 6 mai, 10 h. 10 matin.

Les nouvelles du sud de la province d'Oran signalent la situation comme s'améliorant de jour en jour. Les populations voisines de Géryville fournissent leur service habituel. Les Ksours et particulièrement Stitter ont une bonne attitude. Le calme se rétablit dans les tribus du Tell voisines des hauts plateaux ; elles obéissent mieux aux ordres et aux réquisitions. Les demandes de soumission de la part des dissidents s'accentuent de plus en plus. En résumé, la situation s'améliore d'une manière sensible.

L'attitude de l'Angleterre

Londres, 6 mai.

Chambre des lords. — Lord Grandville ne trouve pas déraisonnable que la France ressente vivement les outrages qui lui ont été faits à sa frontière algérienne et prenne des mesures pour en empêcher le renouvellement. Le gouvernement français a constamment donné l'assurance qu'il n'avait pas l'intention d'annexer Tunis. Hier encore M. Barthélemy Saint-Hilaire a demandé à lord Lyons d'assurer qu'il n'existe aucune idée de conquête ni d'annexion. Le gouvernement anglais n'est pas jaloux de l'influence légitime qu'un grand pays comme la France doit exercer sur un voisin faible et beaucoup moins civilisé, tant que cette influence n'est pas exercée contrairement aux traités et aux intérêts nationaux. Il semble inutile, dit l'orateur, d'ajouter qu'il serait du devoir du gouvernement de veiller soigneusement sur les arrangements pouvant résulter des opérations actuelles et de voir qu'ils ne soient pas contraires aux intérêts anglais.

L'attitude de l'Italie

Rome, 6 mai.

Le *Diritto* dit qu'interrogé en termes précis par le Gouvernement, justement préoccupé des accusations formulées dans la presse française, M. Maccio a catégoriquement repoussé toutes ces accusations.

L'*Italie* dément formellement le bruit que les capitaux et les idées du *Mostakel* proviennent de Rome au moyen d'intermédiaires officiels, et conteste la véracité des révélations faites à M. Roustan par Zaïn-Zaïn.

Un missionnaire au Palais-Bourbon.

Paris, 7 mai.

Le discours qu'a prononcé M. Gambetta au banquet anti-esclavagiste, a été trop vide et trop médiocre pour ne pas causer quelque surprise aux organisateurs, pour ne pas dire du mécontentement.

M. Schœcer, président de la séance, a été plus froid que d'habitude.

M. Gambetta s'est aperçu du danger qu'il courait à vouloir parler à tous les banquets qu'on lui offrait, surtout sur des questions dont il ne connaissait pas le premier mot, comme celle de l'abolition de l'esclavage.

Pour réparer son insuccès, on nous assure qu'il veut reprendre chère la question de l'esclavage aux colonies, et pour cela, il paraît, hier un entretien avec un missionnaire, M. A Nice, qui lui a été recommandé par sa mère et qui revient de Choa.

Ce missionnaire a converti de nombreux indigènes dans le Choa et l'Abyssinie. C'était un des amis du roi catholique Menelik.

Socialisme et Nihilisme

Paris, 7 mai, matin.

De qui se passera demain aux alentours du cirque Fernando.

Plusieurs personnes se rendront devant le cirque, croyant à la tenue du meeting annoncé en faveur de Jessa Hoffmann. D'autres viendront dans le but de provoquer une manifestation et de troubler le quartier.

Les groupes socialistes des 18me et 20me arrondissement défileront en silence devant l'établissement fermé, en signe de protestation.

Les victimes du 2 décembre

Paris, 7 mai.

Les victimes du coup d'état qui ne sont pas devenues opportunistes n'ont rien, ou pas grand chose, de l'indemnité promise.

Des plaintes sont arrivées à ce sujet contre plusieurs préfets, notamment le préfet de la Nièvre, qui distribue cette indemnité d'une façon très arbitraire.

M. Constans doit prendre des mesures en conséquence.

M. Sadi-Carnot à Nantes

Nantes, 6 mai.

M. le ministre des travaux publics est attendu demain ici vers 5 heures du soir, afin d'assister au banquet qui sera donné en son honneur.

Le général Loris-Mélikoff

On télégraphie de Saint-Pétersbourg le 5 à la *Gazette de Cologne*.

Dans la séance du conseil des ministres qui a eu lieu avant-hier à Gatchina et qui s'est prolongée jusque dans la nuit, le général Loris Mélikoff a fait triompher ses vues.

Le grand-duc Wladimir, qui était d'abord opposé à ses opinions et favorable à celles de Pobédonosseff, a voté finalement pour ses propositions. L'empereur s'est joint à la majorité.

Le général Loris-Mélikoff reste, par conséquent, à son poste.

DERNIÈRE HEURE

Affaires Tunisiennes

Roumelsouk, 6 mai, matin.

Le mauvais temps continue et empêche tout mouvement.

Les brigades conservent les positions qu'elles occupaient hier.

Le général Forgemol a conféré ce matin avec le général Logerot.

Ces deux généraux ont arrêté de concert l'ensemble des mouvements à exécuter.

Rien de nouveau à Kef et à Tabarka.

La nouvelle annonçant l'occupation de Béja est prématurée.

La marche des troupes de Bizerte sur Mateur est retardée par les pluies.

Bulletin du Commerce

PRODUITS DIVERS

RAPPORT HEBDOMADAIRE

Liverpool, le 6 mai.

Ventes générales de la semaine		54,000 b	
Dont pour la spéculation		3,000 »	
Dont pour l'exportation		4,000 »	
Dont pour la consommation		47,000 »	
Importations de la semaine		70 000 »	
Stock de ce jour		1.001'000 »	
On cote : Middling Upl.	5 7/8	New-Orl.	5 15/16
Egyptien	6 1/8	Broach » »	Oomra.. 4 3/16
Smyrne » »		Pernam. 6 1/8	Kurrach. 6 1/4
Dhollerah 3 »/»		Maceïo 6 3/16	Bahia » ».
Bengale 4 »/»»		deniers la livre anglaise.	

Liverpool, 6 mai.

Cotons (clôture du marché). — Ventes de la journée. 10000 balles dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 9000 pour la consommation.

Marché tenu aux cours précédents.

Importations 4,000 balles.

Manchester, 6 mai.

Cotons filés et tissés calmés.

MARCHE LINIER DE LILLE

du 4 mai 1881

LINS DE PAYS. — Peu d'affaires, sans changement dans les cours.

LINS DE RUSSIE.—Affaires moins importantes que les semaines précédentes en livrable ; en disponible, même situation que la huitaine écoulée. Prix sans changement.

ÉTOUPES DE FRIGNAGE. — La demande a été plus calme, comme il arrive généralément à cette saison. Les étoupes de Russie rouies à l'eau et à terre sont également abondantes dans les qualités moyennes et ordinaires. Seules, les supérieures sont rares. Il se produit si peu d'étoupes de Belgique et Courtrai que la demande suffit à les enlever régulièrement. Les étoupes Bergues et Wall, sont délaissées. Les étoupes jaunes de Russie, toujours très demandées, sont très rares.

FILS. — Calmes; sans changement dans les prix.

FILS DE JUTE. — Peu de changement sur la situation des fils et toiles depuis huit jours. La matière brute tend à hausser.

TOILES. — Calmes, sans changement dans les prix.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de lins, fils et toiles, importés et exportés pendant le mois d'avril

Importations. — Lin brut 12,272 kil. Lin teillé 3,078,754 k. — Etoupes de lin 337,564 k. — Fils de lin 81,039 k. — Fils d'étoupes »,»»» k. — Fils de jute »,133 k. — Toiles de lin 14,269 kil.

Exportations. — Lin brut 519,440 kil. — Lin teillé 94,957 k. — Etoupes de lin 534,718 k. Fils de lin 57,883 k. — Fils d'étoupes 15,425 k. — Fils de jute 34,032 k. — Toiles de lin, 4,516.

MARCHÉS BELGES

Marchés toujours fort peu approvisionnés et très faibles. Les qualités communes et supérieures sont très rares. Les prix très fermes.

Bilan de la Banque de France

Le 5 mai 1881, au matin

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse	11.917.000
Portefeuille	1 .2 0.000
Comptes courants particuliers	10 000.000

DIMINUTION

Compte courant du Trésor	11.000.000
Circulation des billets	15.500.000
Bénéfices de la semaine	1 372.008 fr

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — Avis GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations communales 4 %

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des **Obligations communales 4 %** de **100 francs** et de **500 francs**, au porteur ou nominatives.

Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables au même prix, en 50 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables, à Paris, au **Crédit Foncier**, dans les départements, aux **Trésoreries Générales** et aux **Recettes particulières**, semestriellement, les 1er avril et 1er octobre, sur les titres de 500 francs, et annuellement, le 1er avril, sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues :

A Paris : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

Dans les départements : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

1,8,15,22—H613

Estaminet DELATTRE

G. GHESTEMME Successeur

Place de la Fosse-aux-Chênes

Salles pour Banquets & dîners de noces

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

L'École des hautes Études Commerciales, située, 108, boulevard Malesherbes, ouvrira le 3 novembre 1881.

L'Ecole recevra des Elèves internes et des Elèves externes.

Le prix de l'Internat est de 2,800 francs. Chaque élève a sa chambre.

Le prix de l'Externat est de 1,000 francs, plus 300 francs pour le déjeuner qui est obligatoire.

Le nombre des chambres étant limité, les familles qui préfèrent le régime de l'Internat sont priées d'adresser leur demande le plus tôt possible à M. le Président de la Chambre de Commerce de Paris.

Les élèves doivent justifier qu'ils ont eu seize